

ACQUÉRIR LES BASES EN PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

Identifier les agents chimiques dangereux et appliquer les règles de prévention

Catégorie

Prévention des risques professionnels

La formation Risque chimique relève de la santé et de la sécurité au travail et de la formation réglementaire : elle vise à protéger les salariés exposés aux agents chimiques dangereux et répond à l'obligation d'information et de formation de l'employeur prévue par le Code du travail (articles R. 4412-1 et suivants). En diffusant les bons réflexes de prévention, elle renforce aussi la culture sécurité et la performance de l'entreprise.

Durée

- Durée standard : 7 heures (1 journée)
- Formation intra-entreprise (adaptée aux produits et postes de votre entreprise) ou inter-entreprises.

Le contenu peut être ajusté après analyse de vos situations de travail : nature des produits utilisés, postes exposés, moyens de prévention déjà en place.

Tarif

- Tarif sur devis, établi selon l'effectif et le format (intra ou inter).
- Possibilités de financement OPCO.
- Accompagnement administratif pour le montage du dossier et la convention de formation.

Présentation de la formation

Le risque chimique est l'un des principaux risques professionnels en France : de nombreux salariés sont exposés, au moins occasionnellement, à des produits chimiques dangereux. Ces agents peuvent provoquer des intoxications, brûlures, allergies, maladies respiratoires et, pour les substances CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction), des pathologies graves comme les cancers professionnels. Beaucoup de ces atteintes sont évitables par une bonne connaissance des dangers et l'application de règles de prévention simples.

Former ses salariés permet de réduire les accidents et les maladies professionnelles, de répondre à une obligation légale (le Code du travail impose à l'employeur d'évaluer le risque chimique – article R. 4412-5 – et d'informer et former les travailleurs exposés) et d'ancrer durablement les bons réflexes. Cette formation donne les bases pour reconnaître un produit dangereux, lire son étiquetage et sa fiche de données de sécurité (FDS), se protéger et réagir en cas d'incident.

Sources : Code du travail (articles R. 4412-1 et suivants) ; INRS.

Public concerné

Cette formation s'adresse à toute personne ayant à manipuler, utiliser, transvaser ou stocker des agents chimiques dangereux : opérateurs de production, agents de maintenance, agents d'entretien et de nettoyage, personnel de laboratoire, magasiniers, agents des collectivités, etc.

Et plus largement, toute personne exposée à des produits chimiques dans le cadre de son activité professionnelle.

En intra-entreprise, la formation est adaptée aux produits réellement présents dans l'entreprise et aux moyens de prévention des postes concernés.

Prérequis

- Aucun prérequis technique n'est nécessaire.
- Compréhension du français oral et écrit suffisante pour lire les étiquettes et les fiches de données de sécurité.

En cas de situation particulière, nous invitons les participants à nous en informer en amont afin d'adapter les modalités pédagogiques.

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les risques liés aux agents chimiques : repérer les produits dangereux et comprendre leurs effets potentiels (toxicité, corrosivité, inflammabilité, risque CMR).
- Reconnaître et exploiter les informations de danger : lire l'étiquetage réglementaire (pictogrammes, mentions de danger CLP) et la fiche de données de sécurité (FDS).
- Appliquer les règles de base de la prévention : hiérarchie des mesures (suppression, substitution, protection collective, protection individuelle).
- Respecter les règles de stockage et de manipulation : bonnes pratiques et incompatibilités entre produits.
- Adopter la bonne conduite en cas d'incident : réagir face à un déversement, une fuite, un contact ou une intoxication, donner l'alerte et appliquer les premiers réflexes.

- Participer à la démarche de prévention de l'entreprise : signaler les situations à risque et contribuer à la culture sécurité.

Contenu et modules

Programme alternant apports théoriques et mises en situation concrètes.

MODULE	DURÉE
Module 1 — Enjeux et cadre réglementaire	
Module 2 — Connaître les agents chimiques dangereux	
Module 3 — Identifier les dangers	
Module 4 — Les mesures de prévention	
Module 5 — Stockage, manipulation et hygiène	
Module 6 — Conduite à tenir en cas d'incident	

Module 1 — Enjeux et cadre réglementaire

- Accidents du travail et maladies professionnelles liés aux produits chimiques.
- Terminologie de base et notion d'agent chimique dangereux (ACD) et CMR.
- Obligations de l'employeur et du salarié (Code du travail, articles R. 4412-1 et suivants) ; évaluation du risque et Document Unique (DUERP).

Module 2 — Connaître les agents chimiques dangereux

- Les différentes familles et formes de produits (solides, liquides, gaz, poussières, vapeurs, aérosols).
- Propriétés dangereuses : toxicité, corrosivité, irritation, inflammabilité, réactivité.
- Voies de pénétration dans l'organisme (inhalation, contact cutané, ingestion) et effets sur la santé.

Module 3 — Identifier les dangers

- L'étiquetage réglementaire (règlement CLP) : pictogrammes, mentions d'avertissement, mentions de danger (H) et conseils de prudence (P).
- La fiche de données de sécurité (FDS) : rôle, contenu et informations essentielles à retrouver.

Module 4 — Les mesures de prévention

- La hiérarchie des mesures : supprimer, substituer, protéger collectivement (ventilation, captage à la source), puis protéger individuellement.
- Les équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) : choix, port et entretien.
- La notice de poste, l'information des salariés et la notion de valeurs limites d'exposition (VLEP).

Module 5 — Stockage, manipulation et hygiène

- Règles de stockage et incompatibilités entre produits.
- Bonnes pratiques de manipulation, de transvasement et de gestion des déchets.
- Mesures d'hygiène et suivi médical des salariés exposés.

Module 6 — Conduite à tenir en cas d'incident

- Réagir face à un déversement, une fuite, un contact ou une intoxication.
- Premiers réflexes et gestes d'urgence ; procédure d'alerte.

Modalités d'inscription

- Demande de devis : l'entreprise (ou le participant) formule sa demande par téléphone, par e-mail ou via notre formulaire de contact. Nous échangeons sur le besoin afin d'établir une proposition adaptée.
- Validation de l'inscription : confirmée à réception du devis signé et, le cas échéant, de l'accord de prise en charge de l'OPCO.
- Convention de formation : établie conformément aux exigences légales (objet, durée, contenu, modalités, coût).
- Convocation : adressée aux participants avant la session (date, horaire, lieu, modalités pratiques).

Évaluation

- Positionnement initial : un questionnaire ou un échange en début de session permet d'évaluer le niveau de connaissances et les attentes des participants.
- Évaluation continue : tout au long de la journée, le formateur évalue la compréhension lors des échanges et des mises en situation.
- Évaluation finale : une évaluation des connaissances est réalisée en fin de formation pour vérifier l'atteinte des objectifs.

Moyens pédagogiques

- Supports numériques pédagogiques.
- Vidéoprojecteur pour les apports théoriques et les illustrations.
- Études de cas et exemples d'étiquettes et de FDS.
- Remise d'un mémo de synthèse à chaque stagiaire.

Équipe pédagogique

- Formateur expérimenté en prévention des risques professionnels.
- Connaissance du terrain et des situations d'exposition au risque chimique.
- Compétences pédagogiques reconnues, garantissant une transmission claire et opérationnelle.

Suivi et évaluation

- Feuilles d'émargement signées par demi-journée, attestant la présence des participants.
- Évaluations intermédiaires au fil de la session.
- Évaluation finale des connaissances.
- Bilan pédagogique synthétisant le déroulé et les résultats.
- Questionnaire de satisfaction remis aux participants.
- Attestation de formation individuelle délivrée à chaque stagiaire à l'issue de la session.

Certification et labels

- Organisme certifié Qualiopi au titre des actions de formation.
- Formation conforme aux exigences du Code du travail en matière de prévention du risque chimique (articles R. 4412-1 et suivants) et aux recommandations de l'INRS.
- Amélioration continue de la qualité de nos prestations.

Débouchés et évolution

La formation Risque chimique permet à chaque participant de :

- Renforcer ses compétences en prévention du risque chimique.
- Participer activement à la démarche sécurité de l'entreprise.
- Réduire le risque d'accident et de maladie professionnelle lié aux produits chimiques.
- Développer une véritable culture de la prévention au sein des équipes.

Cette formation peut constituer une première étape avant des parcours plus spécialisés (par exemple une habilitation Risque chimique niveau 1 ou 2 selon les besoins de l'entreprise).

Important : il s'agit d'une formation de sensibilisation et de prévention des risques professionnels, et non d'une certification métier ni d'un diplôme qualifiant. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation.